# **SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022**

Lundi, le 10 janvier 2022, se tient avec l'application ZOOM et à huis clos (public non-autorisé), autorisé en vertu de l'arrêté ministériel du ministère de la Santé et des Services sociaux relatif à la pandémie de la Covid-19, la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de M. le maire Germain Grenon, présent virtuellement via l'application Zoom.

Sont présents: M. le conseiller Gérald Morin

Mme la conseillère Geneviève Migneault

M. le conseiller
Marc-André Guay
M. le conseiller
Richard Sirois

M. Daniel Hudon, secrétaire-trésorier et directeur général, assiste aussi à la séance.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été dûment signifié à tous les membres du conseil.

# 001-2022 Lecture et acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du lundi, 10 janvier 2022.

- 1.0 MOT DE BIENVENUE.
- 2.0 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI, 10 JANVIER 2022.
- 3.0 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX :
  - **3.1** Séance ordinaire du 6 décembre 2021;
  - **3.2** Séance spéciale du 20 décembre 2021, 18 h 30;
  - **3.3** Séance spéciale du 20 décembre 2021, 19 h;
  - 3.4 Séance spéciale du 20 décembre 2021, 20 h.

# 4.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

- 4.1 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux –
   Dépôt, présentation et avis de motion Règlement 523;
- **4.2** Nomination Eaux potable et usées;
- **4.3** Création d'un fond réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection;
- **4.4** Affectation de sommes au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection.

# 5.0 HYGIÈNE DU MILIEU:

**5.1** Technologies Novaxion inc – Mandat.

#### 6.0 CORRESPONDANCE.

# 7.0 AFFAIRES NOUVELLES:

7.1 Nomination – Pompiers
7.2
7.3
7.4
7.5

# 8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

# LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 janvier 2022, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

# O02-2022 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021.

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021, soit et est accepté. Adopté à l'unanimité des conseillers(ère).

# 003-2022 Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 20 décembre 2021, 18h30.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 20 décembre 2021, 18 h 30 soit et est accepté. Adopté à l'unanimité des conseillers(ère).

# 004-2022 Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 20 décembre 2021, 19 h.

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 20 décembre 2021, 19 h soit et est accepté. Adopté à l'unanimité des conseillers(ère).

#### 005-2022

# Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 20 décembre 2021, 20 h.

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par Mme la conseillère Geneviève Migneault et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 20 décembre 2021, 20 h soit et est accepté. Adopté à l'unanimité des conseillers(ère).

# Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux – Dépôt, présentation et avis de motion – Règlement 523.

M. le conseiller Marc-André Guay fait la présentation et le dépôt du projet de règlement 523 et donne avis de motion qu'il y aura lors d'une séance ultérieure, adoption de ce règlement ayant pour titre "Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ».

#### 006-2022

### Nomination – Eaux potable et usées.

### CONSIDÉRANT

que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau souhaite créer le poste « Employé de soutien et opérateur – eaux potable et usées »;

# **POUR CES MOTIFS:**

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau crée le poste « Employé de soutien et opérateur — eaux potable et usées » dont les tâches se répartissent environ en parts égales entre les différentes tâches aux travaux publics et celles plus spécifiques à l'opération des installations d'eaux potable et usées; que le taux horaire de ce poste soit fixé à 27.18\$ /h; et que M. Yves Saulnier soit et est nommé « Employé technique et opérateur — eaux potable et usées ». Adopté à l'unanimité des conseillers(ère).

#### 007-2022

# Création d'un fond réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection.

### **CONSIDÉRANT**

l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

## CONSIDÉRANT

qu'à compter du 1er janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

# **CONSIDÉRANT**

que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

#### **POUR CES MOTIFS:**

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau crée un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection; et que ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM. Adopté à l'unanimité des conseillers(ère).

#### 008-2022

Affectation de sommes au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection.

#### CONSIDÉRANT

que, par sa résolution numéro 7-2022, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

### CONSIDÉRANT

qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

# **CONSIDÉRANT**

que le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

# **CONSIDÉRANT**

conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 30 000\$

### **POUR CES MOTIFS:**

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par Mme la conseillère Geneviève Migneault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau affecte au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 7 500\$ pour chacun des exercices financiers 2022-2023-2024 et 2025 et que les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice. Adopté à l'unanimité des conseillers(ère).

# 009-2022 <u>Technologies Novaxion inc – Mandat.</u>

Il est proposé par M. le conseiller Marc-André Guay, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte la proposition de Technologies Novaxion Inc. au montant de 5 411\$ pour du support technique relatif au fonctionnement de l'usine d'eau potable du secteur alpin. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

# Correspondance

- 1) Le 12 novembre 2021, M. Mario Simard, député de Jonquière, demandant une rencontre avec M. le maire afin de discuter des besoins et attentes de la population de Saint-David-de-Falardeau.
- Le 2 décembre 2021, M. Martin St-Pierre, directeur général à Centraide Saguenay Lac-Saint-Jean et Mme Isabelle Dionne, PDG à Centraide des régions du centre-ouest et porte-parole du comité pour le 211 au Québec, sollicitant l'appui de la Municipalité pour le renouvellement d'un financement gouvernemental qui est venu à échéance le 30 juin 2021 afin de maintenir le service 211 au Québec.
- 3) Le 7 décembre 2021, Mme Manon Tremblay, présidente d'honneur du défi ski Leucan, sollicitant un appui financier de 3 000\$ de la Municipalité pour la journée du défi ski Leucan qui se tiendra le 12 mars 2022 au Valinouët.
- 4) Le 9 décembre 2021, Mme Peggy Lemieux, directrice générale à la M.R.C du Fjord-du -Saguenay, transmettant à la Municipalité les règlements relatifs aux prévisions budgétaires 2022.
- 5) Le 9 décembre 2021, Mme Peggy Lemieux, directrice générale à la M.R.C du Fjord-du -Saguenay, transmettant à la Municipalité le règlement 21-439 relatif à la gestion des matières résiduelles.
- 6) Le 10 décembre 2021, M. Fabrice Gagnon, de la Commission de toponymie, informant la Municipalité de l'officialisation de certains noms pour désigner des lieux situés sur notre territoire.
- 7) Le 14 décembre 2021, M. Aldé Gauthier, de l'Alliance forêt boréale informant la Municipalité d'un projet de résolution à présenter lors du prochain conseil municipal afin d'obtenir notre appui.
- 8) Le 14 décembre 2021, M. Jean-Pierre Montpetit, président de l'association des propriétaires du Bras-du-Nord Lac limony et Lac Guylaine, sollicitant une résolution d'appui de la Municipalité afin de présenter une demande d'aide financière

à la M.R.C du Fjord-du -Saguenay dans les cadres du programme « Fonds de gestion et mise en valeur du territoire » afin d'améliorer l'accès à leur secteur de villégiature.

- 9) Le 20 décembre 2021, Mme Sabaa Khan, de la fondation David Suzuki et M. Karl Blackburn, du Conseil du patronat du Québec, demandant à la municipalité de se mobiliser sur le développement du logement communautaire et social en matière de financement, de sensibilisation et de concertation.
- 10) Le 21 décembre 2021, M. Michaël Tremblay, résidant au 1000, chemin du lac de la Roche, demandant un appui financier comme l'an passé, afin d'aider les résidents de ce chemin pour le déneigement 2021-2022.

#### 010-2022 Service 211 – Résolution d'appui

CONSIDÉRANT que le financement fédéral d'urgence obtenu dans le cadre de la COVID19, qui a permis de déployer le service dans notre région, est venu à échéance le 30 juin 2021;

### CONSIDÉRANT

que sans le financement additionnel, précisé dans le mémoire joint aux présentes, déposé en février au gouvernement du Québec dans le cadre des prébudgétaires consultations 2021-2022. l'intégralité du service 211 ne pourra se maintenir sur notre territoire, au-delà du 31 décembre 2021;

#### CONSIDÉRANT

que la ligne d'inforéférence sociale 2-1-1, le clavardage ainsi que le potentiel de la base de données de 14 000 ressources communautaires répertoriées sur le site 211 sont à risque, faute de ressources disponibles pour offrir ces services;

### CONSIDÉRANT

que la pertinence du service 211 pour donner une réponse rapide et fiable aux citoyens, et faciliter le travail de tous les intervenants du milieu de la santé, des services sociaux et de l'ensemble des réseaux et organisme communautaires;

#### **POUR CES MOTIFS:**

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Morin appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau demande au gouvernement du Québec d'apporter un soutien financier au 211 tel que formulé dans le mémoire préparé en vue des préconsultations budgétaires. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

### 011-2022 Leucan – Défi-ski – Aide financière 2022

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que le Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse une aide financière de 1 000\$ pour la journée Défiski Leucan qui se tiendra le 12 mars prochain au Valinouët. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

#### 012-2022

Association des propriétaires du Bras-du-Nord, lac Limony et lac Guylaine – Résolution d'appui – Amélioration de l'accès au secteur.

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau appuie l'Association des propriétaires du Bras-du-Nord, lac Limony et lac Guylaine, dans sa démarche auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre du Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire (Fonds villégiature) dans le but d'améliorer l'accès au secteur. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

# 013-2022 <u>Nomination - Pompier</u>

Il est proposé par M. le conseiller Marc-André Guay, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau nomme à titre de pompier auprès de son service incendie, les personnes suivantes:

- M. Jasmin Côté-Ross
- M. Denis Desforges
- M. Laurent Dillier
- M. Michel Gaudreault
- M. Louis-Marie Migneault

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

Je, Germain Grenon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. GERMAIN GRENON MAIRE

M. DANIEL HUDON SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL